

Des faits marquants la préparation du génocide au cours des mois de mars 1991 à 1994

Jean-Damascène Bizimana

ARI/RNA, 30 mars 2017

Kigali : Différents événements majeurs en lien direct avec la préparation du génocide commis contre les Tutsi entre avril et juillet 1994 ont caractérisé les mois de mars : la poursuite des tueries visant les Tutsi à Gisenyi et Ruhengeri, les massacres ethniques du Bugesera ; puis, le mois de mars 1994 a été déterminant dans la mise en place des moyens d'opérer un coup d'Etat contre le président Habyarimana et d'exécuter un génocide soigneusement préparé.

1) Mars 1991 : assassinat de 277 Tutsi dans les préfectures de Gisenyi et Ruhengeri

La Commission internationale d'enquête conduite par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme(FIDH) qui a menée ses investigations au Rwanda en janvier 1993 a découvert plusieurs fosses dans lesquelles étaient enterrés les corps de victimes tutsi Bagogwe tués par le régime. Cette commission était compo-

sée de 10 experts provenant de différents pays : Jean Carbonare (France) président du groupe ; Philippe Dahinden (Suisse) ; René Degni-Ségui (Côte d'Ivoire) ; Alison Des Forges (Etats-Unis d'Amérique) ; Eric Gillet (Belgique) ; William Schabas (Canada) ; Halidou Ouedraogo (Burkina Faso) ; André Paradis (Canada) ; Rein Odink (Pays Bas) et Paul Dodinval (Belgique).

Les fouilles effectuées par des enquêteurs ont pu établir un bilan total de 277 morts pour le seul mois de mars 1991. La Commission a noté que la majorité des victimes était des hommes jeunes et qu'ils étaient morts de fractures multiples du crâne et de la face, dues à des instruments contondants. Ces massacres ont eu lieu dans plusieurs communes de Ruhengeri (Nkuli, Kinigi, Mukingo) et Gisenyi (Gaseke, Giciye, Karago, Mutura, Kanama, Rwerere).

La Commission a établi qu'étaient

impliquées dans ces tueries les autorités locales civiles et militaires dont le préfet de Ruhengeri Charles Nzabagerageza et celui de Gisenyi Come Bizimungu, ainsi que les bourgmestres des communes concernées. Le préfet Nzabagerageza était le cousin du président et avait épousé la cousine de sa femme Agathe Kanziga. La Commission a également relevé l'implication directe d'autres dignitaires du régime dont le ministre Joseph Nzirorera, le colonel Elie Sagatwa conseiller du président Habyarimana et Protais Zigiranyirazo, beau-frère du président.

Rappelons que les massacres dans cette région avaient commencé en octobre 1990 au lendemain de la guerre de libération déclenchée par le FPR(Front Patriotique Rwandais) et qu'ils avaient fait plus de 362 victimes dans la seule sous-préfecture de Ngororero, selon un rapport des services de renseignements rwandais de l'époque.

2) Mars 1992 :

a) Perpétration des massacres de Tutsi au Bugesera

La nuit du 4 au 5 mars 1992 fut marquée par des massacres systématiques des Tutsi au Bugesera. Ils étaient commis par les Interahamwe, la garde présidentielle et des militaires du camp de Gako. Ils ont été précédés par la lecture d'un communiqué d'incitation aux tueries radio-diffusé le 3 mars sur Radio Rwanda

par le journaliste Jean Baptiste Bamwanga sous les ordres de Ferdinand Nahimana, alors directeur de l'Office rwandais d'information. Bamwanga a commenté ce faux document en expliquant qu'il avait été publié par la direction du FPR et qu'il mentionnait les noms de hautes autorités du régime Habyarimana que le FPR prévoyait d'éliminer, en collaboration avec ses complices de l'intérieur. Bamwanga a déclaré que ce document avait été retrouvé à Nyamata chez un commerçant tutsi François Gahima qui était le président local du Parti Liberal (PL). Cette fausse information était en réalité une façon d'incitation directe aux tueries.

b) Les victimes et les dégâts causés aux personnes et aux biens

Les chiffres publiés par le gouvernement rwandais le 5 mai 1992 indiquaient que le Bugesera était habité par 26 837 Tutsi dont la majorité était installée dans la commune de Kanzenze (22 483) sur un total de 53 279 habitants. Les tueries menées dans cette région visaient à les persécuter.

Les chiffres fournis par le Gouvernement sur ces tueries ont indiqué les résultats suivants :

Commune Kanzenze :
 o personnes massacrées : 62
 o maisons d'habitation incendiées : 309
 o cuisines incendiées : 573
 o bétail disparu : 165 vaches, 268

chèvres et 2 porcs.

Commune Ngenda :

o personnes massacrées : 36

o maisons d'habitation incendiées : 74

o cuisines incendiées : 119

o bétail disparu : 112 vaches, 111 chèvres et 16 porcs.

Commune Gashora :

o personnes massacrées : 84

o maisons d'habitation incendiées : 216

o cuisines incendiées : 288

o bétail disparu : 188 vaches, 325 chèvres et 28 porcs.

Le rapport indiquait un total de 16 239 tutsi qui avaient quitté leurs domiciles et trouvé refuge dans de nombreux bâtiments administratifs et religieux de Nyamata, Maranyundo, Ruhuha, Musenyi, Karama, Gitagata, Mayange, Rango, Ntarama, Murago, Kigusa et Kayenzi.

Cinq associations indépendantes de défense des droits de l'homme : ADL, Lichredor, ARDHO, Kanyarwanda et AVP ont effectuée deux enquêtes sur ces massacres et découvert de nombreux dégâts. Leur premier rapport a été publié le 10 mars 1992 et signalait la mort de plus de 300 Tutsi. Les uns avaient été jetés dans les rivières, les autres brûlés vifs dans leurs maisons. Le rapport notait ensuite que les Tutsi déplacés atteignaient 15.000 personnes et vivaient dans des conditions déplorable, surtout les Tutsi réfugiés à la

paroisse et dans les écoles de Nyamata, Maranyundo, Ruhuha et Rilima. Le rapport dénonçait la responsabilité des autorités qui avaient trempé dans ces massacres notamment : le bourgmestre de Kanzenze, Fidèle Rwambuka ; le sous-préfet de Kanazi, Faustin Sekagina ; le premier substitut du procureur à Kanazi, Déogratias Ndimubanzi et le responsable du service de renseignements dans la sous-préfecture de Kanazi, Dominique Muhawenimana.

Le 30 mars 1993, ces associations ont de nouveau mené une enquête au Bugesera dans le but d'évaluer la sécurité, une année après les massacres de 1992. Dans leur rapport publié le 5 avril 1993, elles signalaient que de nombreux Tutsi déplacés n'avaient toujours pas réintégré leurs biens et restaient menacés par les membres de la CDR. Le rapport précisait que des fillettes avaient été violées par des militaires de Gako. Des personnes ont continué à être persécutées sous prétexte d'être soupçonnées de vouloir rejoindre les rangs du FPR.

Certaines victimes ont pu être identifiées, notamment Nyabyenda et Anastase qui travaillaient pour un haut fonctionnaire au MINECOFIN appelé Mbarute. Le nommé Butera a été tué par les militaires à Nyarurama (Ngenda) le 06 mars 1993. De nombreuses personnes étaient battues et devenaient invalides, comme le vieillard Mutabazi, battu le 21 février

1993 par des gendarmes et des policiers au bureau de la commune Kanzenze. Le lieutenant-colonel Claudien Singirankabo, commandant du camp Gako, a justifié ces crimes comme étant une conséquence de la guerre qui leur était imposée par le FPR, et que même sa mère avait été tuée par le FPR à Ruhengeri.

c) Assassinat de la religieuse Antonia Locatelli

Antonia Locatelli, de nationalité italienne, était directrice du Centre d'enseignement rural et artisanal intégré (CERAI) à Nyamata. Son assassinat est survenu dans la nuit du 9 au 10 mars 1992 suite à une balle délibérément tirée par le gendarme Epimaque Ulimubenshi. Cette italienne éducatrice à Nyamata avait accueilli des réfugiés tutsi qui fuyaient les tueurs et avait alerté plusieurs institutions publiques et privées, dont l'archidiocèse de Kigali dont dépendait le CERAI de Nyamata. Antonia Locatelli avait également fourni des informations sur les massacres contre les Tutsi à Radio France Internationale (RFI). Elle a été tuée immédiatement après la diffusion de son interview dans le journal du soir de RFI. Son bourreau n'a jamais été inquiété, signe que c'était un acte téléguidé et soutenu par le régime rwandais.

d) Pourquoi les Tutsi du Bugesera étaient-ils visés en priorité ?

L'acharnement du régime rwandais à commettre des exactions dans

le Bugesera s'expliquait par le fait que cette région était peuplée par de nombreux Tutsi et le pouvoir propagait sans cesse que la jeunesse tutsi quittait le Bugesera pour rejoindre les rangs du FPR via le Burundi. De nombreux articles de presse dont ceux du journal gouvernemental Imvaho accusaient les Tutsi du Bugesera d'être les pourvoyeurs des renforts du FPR.

3) Mars 1993 : Un groupe d'intellectuels Rwandais soutient l'idéologie du génocide prônée par le régime Habyarimana

Le 1er mars 1993, un groupe d'intellectuels travaillant à Butare a publié un communiqué de presse qui condamnait les négociations de paix. Ce groupe fondé à la fin de l'année 1992 rassemblait des enseignants de l'Université, étudiants, chercheurs et agents de différents services de la ville de Butare. Ces intellectuels exigeaient que les militaires français soient maintenus au Rwanda pour poursuivre son soutien inconditionnel au régime rwandais. Ils niaient l'évidence que le FPR était composée de Rwandais et assuraient que c'était l'Ouganda qui avait attaqué le Rwanda, niant par là la nationalité rwandaise des membres du FPR.

Le 1er mars 1993, ils ont adressé une lettre au président François Mitterrand, dans laquelle ils sollicitaient le maintien de ses soldats au Rwanda. La lettre est signée par 34 enseignants

d'université, 30 agents de l'université, 12 chercheurs et agents de l'Institut de Recherche et de Sciences Technologiques (IRST), 14 enseignants du groupe scolaire de Butare, 25 agents des autres services administratifs de la ville de Butare et près de 300 étudiants.

4) Mars 1994 : Disponibilité des outils du génocide

a) Le coup d'Etat contre le président HABYARIMANA est décidé par des extrémistes hutu comme un moyen de commettre le génocide

La première annonce est révélée par le journal Kangura dans son numéro spécial No 53 publié en décembre 1993 qui titrait sur sa couverture : « Habyarimana mourra en mars 1994 ». Kangura expliquait que cette mort sera réalisée dans le cadre d'un assassinat exécuté en marge d'une cérémonie religieuse ou d'une grande conférence internationale. En février 1994, un autre journal extrémiste, La Médaille Nyiramacibiri, numéro 5, faisait état de l'imminence d'une guerre totale à laquelle personne ne survivrait : « Qui survivra à la guerre de mars ? (...) Les masses vont se soulever avec l'aide de l'armée et le sang coulera librement ».

Des enquêtes effectuées par l'auditorat militaire belge dans le cadre de l'assassinat de dix casques bleus belges indiquaient que la MINUAR était au courant de la préparation d'un grand massacre. Par exemple,

un assistant militaire belge travaillant au camp Kanombe en qualité de rénovateur munitions, l'adjudant DAUBIE Benoît, a signalé aux enquêteurs : « La semaine précédant l'attentat, ma femme d'ouvrage m'a dit de faire attention, que nous allions devenir des 'Tutsis blancs'. Elle voulait dire qu'il existait des listes de gens à abattre et que nous pourrions être, nous Belges, sur cette liste. » Plusieurs notes des services de renseignements de la MINUAR rendus publics par le rapport du Senat Belge font exactement le même constat.

b) Accentuation des préparatifs directs du génocide au vu et au su de la MINUAR

Les rapports des ambassades étrangères en poste au Rwanda en 1994 indiquent la concordance de plusieurs éléments d'incitation directe au génocide en mars 1994. A titre d'exemple, un télex du 1er mars 1994 envoyée aux autorités belges par l'ambassadeur de Belgique au Rwanda, Johann SWINNEN dans lequel il indiquait que la RTLM diffusait « des déclarations inflammatoires appelant à la haine, voire même l'extermination de l'autre composante de la population ».

Un document des services de renseignements belges du 02 mars 1994 indiquait qu'un informateur du MRND avait révélé aux autorités belges que le MRND avait élaboré un plan d'extermination de tous les Tut-

si de Kigali au cas où le FPR ouvrirait les hostilités. L'informateur précisait : « Si les choses tournent mal, les Hutu les massacraient sans pitié » et ajoutait que « les divisions régionales n'existent plus et le moral de l'armée n'a jamais été aussi élevé ».

Le 03 mars 1994, le major Po-devijn de la MINUAR informa Dallaire que des armes étaient distribuées aux milices dans le quartier de Gikondo qui était l'un des fiefs importants de la CDR. Le 10 mars, la MINUAR découvrit plusieurs quantités d'armes lourdes destinées à l'armée rwandaise et signala l'accroissement du recrutement des milices et des militaires. Dallaire sollicita l'autorisation de l'ONU de saisir ces armes et réclamait des renforts des casques bleus ; il n'obtiendra jamais de réponse positive.

C'est aussi au cours de ce mois de mars 1994 que les dernières commandes de machettes effectuées par Félicien Kabuga chez la société britannique Chillington ont été livrées. Quelques semaines après, elles servaient d'instrument de perpétration du génocide.

c) Le président Habyarimana annonce le massacre de ses adversaires

Le 20 mars 1994, le président Habyarimana reçoit à l'aéroport de Kigali l'équipe nationale de football et lance un appel clair à la violence à peine voilée : « Je n'ai jamais per-

du car, quand la partie semblait mal tourner, je n'ai jamais hésité à briser la jambe du joueur adverse. Il m'est aussi arrivé de briser le ballon. Je suis comme ça... ». Au clair, le président Habyarimana faisait allusion au blocage politique de refus d'application de l'Accord d'Arusha en se déclarant prêts à briser ses adversaires politiques, la tête desquels se trouvait le FPR.

L'entrave par le président Habyarimana de la mise en place des institutions de transition a marquée ce mois de mars 1994 malgré des pressions des bailleurs de fonds internationaux du Rwanda. Il va même jusqu'à accepter, le 29 mars 1994, les revendications de la CDR d'avoir un siège de député à l'Assemblée nationale de transition alors que l'Accord de paix d'Arusha ne le prévoyait pas et que la CDR était même opposé aux négociations de paix entre le FPR et le Gouvernement rwandais.

d) Le ministre de la défense et des hauts cadres militaires avertissent à la MINUAR la possibilité de faire et de finir le génocide en quinze jours

Le lieutenant-colonel BEAUDOUIN Jacques-Albert qui était co-opérant technique belge au Rwanda en qualité de conseiller du général Gratien Kabiligi G3 de l'Etat-major des FAR a été entendu par l'auditorat militaire belge le 05 mai 1994, dans son enquête sur l'assassinat des dix casques bleus belges et il a révélé

que le ministre rwandais de la défense a publiquement annoncé qu'il y aura un génocide si jamais le FPR n'arrêtait pas la guerre : « Un mois ou deux avant l'attentat, j'ai participé a une soirée chez le général Nsabimana, avec l'ambassadeur de Belgique, le colonel Vincent, le colonel Marchal (UNAMIR), le colonel Leroy, le président Habyarimana, BIZIMANA (MINADEF) et encore quelques officiers rwandais. En fait, à cette occasion, il est apparu ou plutôt cela a été réaffirmé qu'ARUSHA ne pouvait être accepté par les Rwandais. BIZIMANA m'a dit, après quelques verres de champagne, qu'il était prêt à engager l'armée rwandaise si le FPR ne jouait pas le jeu.

Dix jours avant l'attentat, le dernier vendredi de mars, le colonel Vincent [Chef de la coopération militaire belge au Rwanda] a invité chez lui le général Nsabimana et le G3 le colonel Kabiligi, et lors de cette réunion, ils ont encore clairement affirmé qu'Arusha n'était pas possible, qu'éventuellement, ils accepteraient des élections anticipées et que si on voulait absolument imposer ARUSHA, il leur était possible d'éliminer le FPR et les Tutsis et que cela prendrait une quinzaine de jours au maximum. Ils semblaient sûrs d'eux. »

e) Le préfet de Kigali, le colonel Renzaho, s'apprête au génocide

Le 30 mars 1994, le préfet de la Ville de Kigali, le colonel Tharcisse

Renzaho, envoie au chef d'état-major des FAR, le colonel Deogratias Nsabimana, une liste de personnes choisies, dont des réservistes, pour la participation à la campagne d'extermination totale des Tutsi et le massacre des opposants politiques qu'on appelait auto-défense civile. Ce document faisait suite à un autre qu'avait diffusé Ferdinand Nahimana le 28 mars 1994 appelant à « l'auto-défense » de la population en vue d'une « solution définitive » a ce qu'il qualifiait de « ligue tutsi » qui voulait créer selon lui un « empire hima ». Nahimana appelait l'élite hutu à se sentir concernée par ce combat et à collaborer avec les autorités locales pour encourager la population dans ce chemin. Au clair, il s'agissait d'un appel direct au génocide.

f) Extraction d'armes et munitions du camp Kanombe vers les casernes militaires

Le plus grand dépôt d'armes des FAR se trouvait dans le camp militaire de Kanombe. La MINUAR a noté qu'au mois de mars 1994, d'importantes quantités de munitions avaient été extraites clandestinement de leurs magasins à Kanombe et distribuées à l'insu de la MINUAR dans les différents camps militaires de l'intérieur du pays, notamment celui de Gitarama. Ces déplacements visaient la préparation de la guerre et du génocide en donnant aux FAR les moyens de pouvoir mener conjointement ces

deux actions, le moment venu.

L'adjudant belge Benoit DAUBIE qui était coopérant militaire en qualité de rénovateur des munitions au camp Kanombe en a témoigné devant l'auditeur militaire belge : « J'ai eu accès à tous les magasins munitions à Kanombe avant l'attentat. (...) Une grande partie du dépôt avait été vidé de son contenu. En nombre, les munitions extraites étaient très importantes. Je prends pour exemple la distribution de 1000 coups de mortiers 120mm sur Gitarama. Il est resté à peu près 20% des munitions dans le dépôt. Cela se passait environ un mois avant l'attentat et il a fallu une semaine pour les transports. Un lieutenant des FAR m'a dit que c'était en prévision d'une attaque FPR. Je pense pour ma part que cette action était faite pour échapper au contrôle des observateurs ONU. Je sais que les situations fournies par l'Etat-major des FAR à l'ONU étaient fausses car ils ne tenaient pas compte de ce qui avait été distribué en masse. Seule

comptait la situation dans le magasin quasi vidé. Beaucoup de déplacements de munitions ont été faits la nuit selon un coopérant allemand. »

CONCLUSION

En mars 1994, tout l'appareil qui a organisé et supervisé le génocide commis contre les Tutsi était prêt. Il impliquait l'entourage immédiat du Président Habyarimana, ses proches collaborateurs civils, politiques et militaires, les milices Interahamwe et Impuzamugambi, etc. Ces redoutables miliciens étaient estimés à 30.000 personnes disséminés dans toutes les 143 communes du Rwanda. De triste mémoire, ils furent le fer de lance du génocide qui fut [tua] 1.074.017 personnes identifiées selon le recensement des victimes publié par le Ministère rwandais de l'administration locale (MINALOC) en 2004. (Fin)

*Dr BIZIMANA Jean Damas-cène est secrétaire exécutif de la CNLG (Commission Nationale de Lutte contre le Génocide)